

Voie	Section	Parcelle	Superficie m <sup>2</sup>
Chemin de David	AN	27	72
Chemin de David	AN	46	119
Chemin de David	AN	47	134
Chemin de David	AN	48	151
Chemin de David	AN	86	178
Chemin de David	AN	87	159
Chemin de David	AN	88	88
Chemin de David	AN	308	117
Chemin du Gari	AO	180	269
Chemin du Gari	AP	133	6
Chemin du Gari	AP	161	4
Chemin du Gari	AP	167	7
Giratoire che. Gari/Aquaron/Merle	AP	384	121
Chemin du Gari	AP	454	63
Chemin du Gari	AW	6	12
Chemin du Gari	AW	7	182
Chemin du Gari	AW	188	154
Chemin du Gari	AW	241	36
Chemin du Gari	AW	243	210
Chemin du Gari	AW	245	215
Chemin du Gari	AW	247	17
Chemin du Gari	AY	274	125
Chemin du Gari	AY	276	188
Chemin du Gari	AY	323	5
Chemin de Phion	AW	31	143
Chemin de Phion	AW	32	100
Chemin de Phion	AW	55	10
Chemin de Phion	AW	56	113
Chemin de Phion	AW	57	167
Chemin de Phion	AW	249	226
Chemin de Phion	AW	251	207
Chemin de Phion	AW	253	17
Chemin de Phion	AW	255	222
Chemin de Phion	AX	82	52
Chemin de Phion	AX	136	212
Chemin de Phion	AX	169	192
Chemin de Phion	AX	211	68
Chemin de Phion	AX	237	92
Chemin de Phion	AX	239	103



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 21/08/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Évaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.09.60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS N° 2019-039V1748

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône  
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
Direction des routes et des ports  
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier  
42 route de St Pierre  
13500 MARTIGUES

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TROTTOIRS ET VOIRIES**

**CONTENANCE CADASTRALE :** AY274 (125 m<sup>2</sup>) – AY276 (188 m<sup>2</sup>) – AY323 (5 m<sup>2</sup>) – AW6 (12 m<sup>2</sup>) – AW7 (182 m<sup>2</sup>) –  
AW188 (154 m<sup>2</sup>) – AW241 (36 m<sup>2</sup>) – AW243 (210 m<sup>2</sup>) – AW245 (215 m<sup>2</sup>) – AW247 (17 m<sup>2</sup>).

**ADRESSE DU BIEN :** ANCIENNE ROUTE DÉPARTEMENTALE 51b CHEMIN DU GARI – 13270 FOS-SUR-MER

**VALEUR VÉNALE : 3 880 € HT (TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS HORS TAXES)**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
(mariepaule.biciacci@departement13.fr)

**2 – DATE DE CONSULTATION**

: 31/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 06/08/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 21/08/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département.  
Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers.  
Détermination de la valeur vénale

**4 – DESCRIPTION du bien**

Référence cadastrale : AY274 – AY276 – AY323 – AW6 – AW7 – AW188 – AW241 – AW243 –  
AW245 – AW247

Trottoirs et voiries.

**5 – Situation Juridique**

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.



**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AY274 – AY276 – AY323 – AW6 – AW7 – AW188 – AW241 – AW243 – AW245 – AW247 :

**3 880 € HT**

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET



Le 21/08/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Évaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91.09 60.71

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 89

eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : AVIS N° 2019-039V1749

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône  
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
Direction des routes et des ports  
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier  
42 route de St Pierre  
13500 MARTIGUES**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TROTTOIRS ET VOIRIES****CONTENANCE CADASTRALE : AX82 (52 m<sup>2</sup>) – AX136 (212) – AX169 (192 m<sup>2</sup>) – AX211 (68 m<sup>2</sup>) – AX237 (92 m<sup>2</sup>) – AX239 (103 m<sup>2</sup>)****ADRESSE DU BIEN : ANCIENNE ROUTE DÉPARTEMENTALE 51b CHEMIN DE PIGNON – 13270 FOS-SUR-MER****VALEUR VÉNALE : 2 150 € HT (DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES)****1 – SERVICE CONSULTANT**

AFFAIRE SUIVIE PAR :

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.**M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
([mariepaula.biciacci@departement13.fr](mailto:mariepaula.biciacci@departement13.fr))**2 – DATE DE CONSULTATION**

DATE DE RÉCEPTION

DATE DE VISITE

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 31/07/2019

: 06/08/2019

: Bien non visité

: 21/08/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

**4 – DESCRIPTION du bien**Référence cadastrale : AX82 – AX136 – AX169 – AX211 – AX237 – AX239  
Trottoirs et voiries.**5– Situation Juridique**

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

RNU en zone PAU / P.I.U arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

**AX82 – AX136 – AX169 – AX211 – AX237 – AX239 : 2 150 € HT**

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET



Le 21/08/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Expertise et Service Aux Publics

Division des Missions Domaniales

Pôle d'Evaluation Domaniale

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.09 60.71

[drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par Eric LÉGER

Téléphone : 04 91 09 60 89

[eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf : AVIS N° 2019-039V1750

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône  
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI.  
Direction des routes et des ports  
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier  
42 route de St Pierre  
13500 MARTIGUES**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TROTTOIRS ET VOIRIES****CONTENANCE CADASTRALE : AW31 (143 m<sup>2</sup>) – AW32 (100 m<sup>2</sup>) – AW55 (10 m<sup>2</sup>) – AW56 (113 m<sup>2</sup>) – AW57 (167 m<sup>2</sup>) – AW249 (226 m<sup>2</sup>) – AW251 (207 m<sup>2</sup>) – AW253 (17 m<sup>2</sup>) – AW255 (222 m<sup>2</sup>)****ADRESSE DU BIEN : ANCIENNE ROUTE DÉPARTEMENTALE 51b CHEMIN DE PHION – 13270 FOS-SUR-MER****VALEUR VÉNALE : 3 210 € IIT (TROIS MILLE DEUX CENT DIX EUROS HORS TAXES)****1 – SERVICE CONSULTANT****CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.****AFFAIRE SUIVIE PAR :****M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI**  
**([mariepaule.biciacci@departement13.fr](mailto:mariepaule.biciacci@departement13.fr))****2 – DATE DE CONSULTATION****: 31/07/2019****DATE DE RÉCEPTION****: 06/08/2019****DATE DE VISITE****: Bien non visité****DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »****: 21/08/2019****3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département.  
Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers.  
Détermination de la valeur vénale**4 – DESCRIPTION du bien**Référence cadastrale : AW31 – AW32 – AW55 – AW56 – AW57 – AW249 – AW251 – AW253 AW255  
Trottoirs et voiries.**5– Situation Juridique**

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

AW31 – AW32 – AW55 – AW56 – AW57 – AW249 – AW251 – AW253 AW255 :

3 210 € HT

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET



Le 21/08/2019

<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b></p> <p>DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE</p> <p>Pôle Expertise et Service Aux Publics</p> <p>Division des Missions Domaniales</p> <p>Pôle d'Evaluation Domaniale</p> <p>16, rue Borde</p> <p>13357 MARSEILLE CEDEX 20</p> <p>Téléphone : 04.91.09.60.71</p> <p><a href="mailto:drfip13_pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr">drfip13_pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr</a></p>
<p><b>POUR NOUS JOINDRE :</b></p>
<p>Affaire suivie par : Eric LÉGER</p> <p>Téléphone : 04 91 09 60 89</p> <p><a href="mailto:eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr">eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr</a></p> <p>Réf : AVIS N° 2019-039V1751</p>

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône  
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI.  
Direction des routes et des ports  
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier  
42 route de St Pierre  
13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

<p><b>DÉSIGNATION DU BIEN : TROTTOIRS ET VOIRIES</b></p> <p><b>CONTENANCE CADASTRALE : AN27 (72 m<sup>2</sup>) – AN46 (119 m<sup>2</sup>) – AN47 (134 m<sup>2</sup>) – AN48 (151 m<sup>2</sup>) – AN86 (178 m<sup>2</sup>) – AN87 (159 m<sup>2</sup>) – AN88 (88 m<sup>2</sup>) – AN308 (117 m<sup>2</sup>).</b></p> <p><b>ADRESSE DU BIEN : ANCIENNE ROUTE DÉPARTEMENTALE 51b – CHEMIN DE DAVID – 13270 FOS-SUR-MER</b></p> <p><b>VALEUR VÉNALE : 3 050 € HT (TROIS MILLE CINQUANTE EUROS HORS TAXES)</b></p>
--

1 – SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
([mariepaule.biciacci@departement13.fr](mailto:mariepaule.biciacci@departement13.fr))

2 – DATE DE CONSULTATION

: 31/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 06/08/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DE DOSSIER « EN ÉTAT »

: 21/08/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

4 – DESCRIPTION du bien

Référence cadastrale : AN27 – AN46 – AN47 – AN48 – AN86 – AN87 – AN88 – AN308  
Trottoirs et voiries.

5– Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.





**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

**AN27 – AN46 – AN47 – AN48 – AN86 – AN87 – AN88 – AN308 : 3 050 € HT**

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET



Le 21/08/2019

<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle Expertise et Service Aux Publics
Division des Missions Domaniales
Pôle d'Evaluation Domaniale
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04.91.09.60 71
drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
<b>POUR NOUS JOINDRE :</b>
Affaire suivie par : Eric LÉGER
Téléphone : 04 91 09 60 89
<a href="mailto:eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr">eric.leger@dgfip.finances.gouv.fr</a>
Ref : AVIS N° 2019-039V1747

Le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

à

Hôtel Départemental des Bouches du Rhône  
A l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
Direction des routes et des ports  
Arrondissement de l'Étang de Berre / Pôle foncier  
42 route de St Pierre  
13500 MARTIGUES

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

<b>DÉSIGNATION DU BIEN :</b> TROTTOIRS ET VOIRIES
<b>CONTENANCE CADASTRALE :</b> AO180 (269 m <sup>2</sup> ) – AP133 (6 m <sup>2</sup> ) – AP161 (4 m <sup>2</sup> ) – AP167 (7 m <sup>2</sup> ) – AP384 (121 m <sup>2</sup> ) – AP454 (63 m <sup>2</sup> )
<b>ADRESSE DU BIEN :</b> ANCIENNE ROUTE DÉPARTEMENTALE 51D - CHEMIN DU GARI – 13270 FOS-SUR-MER
<b>VALEUR VÉNALE :</b> 1 390 € HT (MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS HORS TAXES)

1 – SERVICE CONSULTANT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE.

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M<sup>me</sup> Marie-Paule BICIACCI  
([mariepaule.biciacci@departement13.fr](mailto:mariepaule.biciacci@departement13.fr))

2 – DATE DE CONSULTATION

: 31/07/2019

DATE DE RÉCEPTION

: 06/08/2019

DATE DE VISITE

: Bien non visité

DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT »

: 21/08/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession à la commune de Fos-sur-Mer de plusieurs parcelles appartenant au département. Ces parcelles ont été aménagées au fil du temps par la commune en trottoirs et chemins piétonniers. Détermination de la valeur vénale

4 – DESCRIPTION du bien

Référence cadastrale : AO180 AP133 AP161 AP167 AP384 AP454  
Trottoirs et voiries.

5– Situation Juridique

- nom du propriétaire : Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- Situation d'occupation : Bien présumé libre de toute location ou occupation.

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

RNU en zone PAU / PLU arrêté en juin 2017, en cours d'approbation. Zone UDC du PLU.

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à :

**AO180 – AP133 – AP161 – AP167 – AP384 – AP454 : 1 390 € HT**

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,



Philippe ROUANET